

# Dépistage du cancer du sein par mammographie

Prise de position de la Société Suisse de Radiologie

P. Cerny, R. Otto\*

## Situation actuelle

Par son ordonnance du 4 juillet 1997, l'Office fédéral des assurances sociales, considérant le nombre élevé de décès provoqués par le cancer du sein chez la femme, décidait que la mammographie de dépistage devrait être remboursée par l'assurance maladie de base, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. L'application de cette simple mesure, soumise à un contrôle rigoureux de la qualité, devrait permettre d'observer une baisse de la mortalité lorsqu'elle fera ressentir pleinement ses effets, d'ici quelques années. La mammographie de dépistage doit être répétée tous les deux ans à partir de 50 ans. Le dépistage organisé ne comprend pas d'examen clinique des seins. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et elle prévoit que ses effets fassent l'objet d'une évaluation en 2007 avant de décider de son éventuelle reconduction. Avant d'être mise en application, un programme d'assurance de qualité devait être adopté par les partenaires impliqués dans le dépistage.

Ainsi, le texte légal exige une qualité optimale au niveau de la réalisation et de l'interprétation de la mammographie. Seuls sont autorisés à l'exécuter les Instituts qui acceptent de se conformer aux conditions définies. Les médecins radiologues qui l'interprètent doivent être spécialement formés et chaque mammographie doit faire l'objet d'une deuxième lecture indépendante de la première, réalisée par un autre médecin radiologue. Enfin, en cas de doute, une troisième lecture doit être effectuée.

Tout doit être entrepris pour réduire à un minimum acceptable le risque de procéder à une interprétation erronée des mammographies de dépistage, ceci grâce à une évaluation permanente du programme. A cet effet, ont été développés des indicateurs qui permettent d'estimer le niveau de qualité obtenu en comparant les indicateurs du programme à des standards de référence proposés par diverses instances internationales (Programme Europe Contre le

Cancer; Mammography Quality Standards Act-USA) et qui ont tous été validés.

La qualité technique des clichés mammographiques doit, elle aussi, être optimale et satisfaire aux directives prescrites par la Commission Européenne de Garantie de Qualité concernant la mammographie [1]. De telles directives n'ont pas encore été publiées en Suisse.

## Programmes de dépistage actuellement en cours en Suisse

Actuellement, seuls les cantons de Vaud, de Genève et du Valais, ont mis en œuvre des programmes de dépistage du cancer du sein par mammographie en accord avec les prescriptions légales. Dans le canton de Vaud, un programme pilote a été instauré en 1993 permettant à ce dernier de disposer d'une expérience dans ce domaine vieille de sept ans. Les résultats obtenus par le programme expérimental qui s'est prolongé jusqu'à la fin de 1998 sont très favorables et s'inscrivent pour la plupart dans les limites des valeurs prescrites par l'Union européenne. Ils sont même parfois meilleurs que ceux obtenus dans certains programmes. Le canton de Vaud a donc fait la preuve qu'il était possible, dans un environnement suisse de satisfaire aux normes de qualité européennes. Parmi les indicateurs qui permettent de juger de la qualité du dépistage citons la proportion de mammographies positives (entre 5 et 7%), le taux de cancers du sein diagnostiqués dans la population dépistée (3 fois l'incidence du cancer du sein dans la même population en l'absence de dépistage), la proportion de tumeurs invasives de taille inférieure ou égale à 1 cm ( $\geq 25\%$  de l'ensemble des tumeurs invasives), la proportion de tumeurs invasives avec envahissement ganglionnaire, la proportion de cancers du sein survenant pendant l'intervalle entre deux dépistages (20% de l'ensemble des cancers diagnostiqués parmi la population dépistée) ainsi que le rendement biopsique (au moins 50% de l'ensemble des biopsies chirurgicales doivent confirmer l'existence d'un cancer du sein)<sup>1</sup>.

Une des conditions fondamentales de l'efficacité du dépistage réside dans le fait qu'une proportion suffisamment importante de la population éligible accepte d'effectuer la mammographie de dépistage. Il faut impérativement qu'au moins 60% des femmes invitées se soumettent au dépistage et qu'elles acceptent de revenir pour une nouvelle mammographie après deux ans. On constate que dans le canton de Vaud, ce taux de participation était seulement de 49%. Toutefois, en tenant compte des 20% de femmes qui signalaient avoir effectué une mammographie de dépistage sans passer par le programme, on obtenait

Correspondance:  
Prof. Dr Rainer Otto  
Kantonsspital  
Institut für Radiologie  
CH-5404 Baden

\* Au nom du Groupe de travail Mammographie de dépistage de la Société Suisse de Radiologie.  
Nous remercions le Dr J.-P. De Landtsheer de l'excellente traduction.

<sup>1</sup> Les valeurs indiquées entre parenthèses se réfèrent à la première mammographie effectuée par une femme (dépistage prévalent).

un taux de 70% de femmes bénéficiant de cet examen de dépistage (taux de couverture) [2].

Dans les 3 cantons romands où un programme organisé de dépistage du cancer du sein par mammographie est effectif, c'est grâce à des conventions établies entre le canton d'une part et les caisses maladie, d'autre part, que les choses ont été rendues possibles. Les administrations sanitaires de ces cantons ont accepté de financer l'indispensable structure de coordination qu'exigent de tels programmes. Au plan national, à ce jour, il n'a pas encore été possible de définir un tarif valable. Les offres successives présentées par les assureurs-maladie sont toutes insuffisantes pour couvrir non seulement les coûts de l'examen lui-même mais aussi ceux que nécessitent la mise en place et l'entretien de l'infrastructure de base (information de la population, invitation des femmes, évaluation statistique et contrôle des résultats). Aussi la Fondation nationale pour le dépistage du cancer mise sur pied fin 1998 par la Ligue suisse contre le cancer, la FMH et le Concordat des assurances maladie de Suisse (CAMS) pour organiser au niveau suisse le dépistage du cancer du sein n'a pas pu obtenir un accord sur le plan tarifaire. De plus, il n'a pas été possible d'obtenir la gratuité de l'examen pour les bénéficiaires.

Le fait que pendant que se déroulaient les négociations, un article [3] paru dans la prestigieuse revue médicale *Lancet* ait remis en question l'efficacité du dépistage du cancer du sein par mammographie n'a pas facilité son introduction, même si les arguments présentés dans cet article sont contestables. Au contraire, cet article a fourni aux politiciens un argument leur permettant de refuser toute participation

au financement du dépistage mammographique. Les auteurs auraient, semble-t-il, obtenu la publication de leur article surtout grâce au crédit que leur confère leur position de collaborateurs de la Cochrane Foundation à Copenhague. D'autre part, leur argumentation qui porte essentiellement sur les modes de sélection utilisés dans plusieurs études sont contestés par plusieurs spécialistes et la réduction de 30% de la mortalité par cancer du sein démontrée, notamment dans des études suédoises, reste un bénéfice indiscutable.

La Ligue suisse contre le cancer et la Société suisse de radiologie médicale restent intéressées à trouver une solution valable pour que puisse démarrer un programme de dépistage du cancer du sein efficace à un coût raisonnable. La formation spécifique des radiologues a déjà débuté et un nombre suffisant de radiologues sont en possession du «certificat en mammographie». Un équipement technique performant existe déjà dans de nombreux endroits du pays. Aussi devrait-il être possible d'introduire au plus vite une prévention secondaire aussi importante et valable envers un problème de notre temps qui est particulièrement grave.

#### Références

- 1 European Commission. European Guidelines for Quality Assurance in Mammography Screening. 2<sup>nd</sup> edition. Brussels, Luxembourg: ECSC-EC-EAEC; 1996.
- 2 De Landtsheer J-P. Rapport d'activité 1998. Lausanne: Fondation pour le dépistage du cancer du sein; 1998.
- 3 Götzsche PG, Olsen O. Is screening for breast cancer with mammography justifiable? *Lancet* 2000;355:129-34.